

**Photo**

La photo peut être envoyée par courriel

<b>Nom:</b>	<b>Prénom:</b>	
<b>Né(e) le :</b> / /		
<b>N° de licence (si renouvellement ou adhésion simple):</b>	<b>Profession :</b>	
<b>Adresse:</b>	<b>CP:</b>	<b>Ville:</b>
<b>Téléphone(s):</b> /	<b>Courriel:</b>	
<input type="checkbox"/> <b>En soumettant ce formulaire j'accepte que les informations saisies soient exploitées uniquement pour me contacter et m'informer des actualités de l'association conformément au RGPD de 2018 sur la protection des données personnelles</b>		
<b>Type d'adhésion :</b> <input type="checkbox"/> <b>Individuelle</b> <input type="checkbox"/> <b>Famille :</b> Ayant droit, Nom du Référént :		

<b>Je soussigné,</b>	<b>Prénom:</b>
<b>Nom:</b>	
Pratiquant adulte,	
1°) Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur ( disponible sur base) et m'engage à le respecter, particulièrement en ce qui concerne :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'aptitude médicale ( certificat médical autorisant la pratique de la voile ) ,</li> <li>• La capacité à s'immerger et nager 50 mètres (*)</li> <li>• La réglementation de la navigation sur les lacs du GABAS.</li> </ul>	
2°) Atteste avoir été informé sur les risques inhérents à la pratique de la voile	
3°) Atteste avoir reçu les informations relatives au montant des garanties associées à la licence de la FFVoile ainsi qu'à la possibilité de souscription de garanties complémentaires.	
4°) <b>Autorise *</b> <b>N'autorise pas*</b> à être photographié(e) et/ou filmé(e) lors d'un reportage photos et/ou vidéo lors des manifestations de la saison 2021	
5°) <b>Autorise*</b> <b>N'autorise pas*</b> l'utilisation et la diffusion de ces photographies ou vidéos pour l'ensemble des publications ou expositions du Club Nautique Pyrénéen, dans le cadre de ses actions de communication (site internet) pour une durée indéterminée.	
<b>Lu et approuvé :</b>	<b>Date :</b> / /
	<b>Signature :</b>
(*) Obligation que pour les personnes ne souffrant pas de handicap, dans le cas contraire une adaptation sera proposée au cas par cas/ * Rayer la mention inutile	

**ANNEE 2021**

<b>1.Inscription club voile grandeur / Adhésion en année civile du 1er janvier au 31 décembre pour un adulte &gt;18 ans</b> Vous êtes membre du club, vous bénéficiez de l'infrastructure du club	<b>53,00 €</b> <input type="checkbox"/>
<b>2.Inscription club voile grandeur / Adhésion 1/2 année du 1er septembre au 31 décembre pour un adulte &gt;18 ans</b> Vous êtes membre du club, vous bénéficiez de l'infrastructure du club	<b>27,00 €</b> <input type="checkbox"/>
<b>3. Remise Famille / Inscription club voile grandeur / Adhésion du 1er janvier au 31 décembre</b> - <b>pour 1 jeune et 1 adulte ou 2 adultes, réduction pour le 2ème</b> - <b>à partir de 3 personnes pour toutes activités : 1 adulte et 2 enfants ou 2 adultes et 1 enfant et au delà</b>	<b>- 7,00€</b> <input type="checkbox"/> <b>120,00€</b> <input type="checkbox"/>
<b>4.Licence F.F.V Adulte et Passeport voile</b> Vous êtes licencié et assuré FFV pour toutes les activités voile sur tout le territoire. Voile loisir en autonomie, compétition, manifestations Les licences seront disponibles sur le site FFV ou sur la base nautique sur demande. Pour un envoi postal, fournir une enveloppe à votre adresse, affranchie au tarif <20g. Vous ne naviguez qu'en loisir encadré par un BE conformément à l'article 74 du <a href="#">Règlement Intérieur de la FFVoile</a> : Passeport voile	<b>58,50 €</b> <input type="checkbox"/> <b>11,50 €</b> <input type="checkbox"/>
<b>5.Utilisation de votre propre matériel ou Adhésion famille</b> (sur un support unique) Vous disposez de votre propre matériel et n'utiliserez pas celui du club en dehors des animations payées séparément, ou vous partagerez le droit au matériel déjà enregistré dans le cadre d'une adhésion famille.	<b>0,00€</b> <input type="checkbox"/>
<b>6. Utilisation du matériel par embarcation et par famille / Forfait année civile du 1er janvier au 31 décembre</b> Vous utiliserez le matériel du club sous conditions et engagements (remplis et signés feuille verso) - adhésion individuelle ou 1ère embarcation dans le cadre d'une adhésion famille - adhésion famille (donne droit à une utilisation simultanée), embarcation supplémentaire	<b>80,00 €</b> <input type="checkbox"/> <b>40,00 €</b> <input type="checkbox"/>
<b>7. Utilisation du matériel par embarcation et par famille / Forfait 1/2 année du 1er septembre au 31 décembre</b> Vous utiliserez le matériel du club sous conditions et engagements (remplis et signés feuille verso) - adhésion individuelle ou 1ère embarcation dans le cadre d'une adhésion famille	<b>40,00 €</b> <input type="checkbox"/>

<b>Règlement le :</b>	(Possibilité de règlement en 3 fois par chèques)	<b>A payer :</b>
<b>Chèque n°</b>	<b>Chèque n°</b>	<b>Chèque n°</b>
		<b>Visa CNP</b>

# Conditions d'utilisation du matériel club et engagements de l'Adhérent «ADULTE»

## 1. Bénéficiaire

Nom, Prénom :

Niveau FFV validé:

## 2. Conditions d'utilisation le matériel club et engagements de l'Adhérent ADULTE

- Etre capable de naviguer sous surveillance (NIVEAU 2) ou en autonomie (NIVEAU 3) .
- Respecter la réglementation en vigueur sur le lac ( horaires, zone de navigation, restrictions, port du gilet d'aide à la flottabilité, port de chaussures fermées )
- Selon les conditions climatiques, un équipement spécifique doit être porté sur les bateaux : combinaison néoprène ou sèche. Si tel n'est pas le cas, la navigation peut être refusée.
- Prendre soin du matériel qui lui est confié et contribuer à son entretien courant. A ce titre, la responsabilité financière du bénéficiaire pourra être engagée en cas de manque de soin manifeste.
- Remplir en fin de séance le cahier de sortie du matériel.
- Signaler au moniteur toute avarie ou accastillage défectueux.
- Participer aux travaux pluriannuels sur les bateaux.
- Mise à disposition d'un bateau par le Club durant les heures d'ouverture de la base après accord du RTQ.
- Mise à disposition d'un bateau par le Club pour les entraînements et les régates, sous la responsabilité du pratiquant.
- L'utilisation des bateaux du Club pour participer à des manifestations sur d'autres plans d'eau est soumise à l'autorisation d'un responsable et doit être limitée autant que possible à la durée de la manifestation. Les conditions de transport seront conformes à la loi et sous la responsabilité du membre emprunteur.
- La mise à disposition n'est pas un droit d'usage exclusif. Elle se fait sous réserve de disponibilité, l'école de voile et les manifestations club sont prioritaires.
- Rotation entre plusieurs bénéficiaires au cours d'une même séance dans le cas où le support serait très demandé.
- Faciliter l'organisation de la mise en route des séances du mercredi et/ou samedi après midi en s'inscrivant sur le « doodle » du site du CNP, au plus tard avant 20h la veille précédant la séance.
- L'entretien général du club, le rangement et nettoyage des locaux, est l'affaire de tous, donc de chacun
- Un manquement aux règles mentionnées ci-dessus expose le bénéficiaire de la mise à disposition à son retrait, sur décision du Comité Directeur.

Fait le .....

**Signature du bénéficiaire .**